

Objet :

V/réf :

N/réf :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix juin deux mil vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 29 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M BOVELETTE Marc, procuration à M BARBRY Jean-Marie ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine.

Absents : M DEHON Gérard, Mme OBLED Aurélie, M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M TABARIE Didier pour secrétaire.

QUESTION N° 39/2024

VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AD N° 83 SITUEE RUE DU PONT ROUGE A NEUVILLE SAINT REMY

Rapporteur : Monsieur le Maire

La ville de Neuville Saint Rémy est propriétaire d'une parcelle située rue du Pont Rouge à Neuville Saint Rémy, derrière la résidence de la Gare d'eau, cadastrée section AD n° 83, d'une surface de 24 ares 97 centiares.

Cette parcelle avait été acquise par la ville, selon acte notarié du 27 mars 2023, à l'euro symbolique, dans le cadre du projet d'aménagement d'une base de loisirs au Grand Carré.

Ce projet étant mené en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai, un accord est intervenu afin que le terrain lui soit rétrocédé.

Par conséquent, je vous propose :

- de décider de la vente à la Communauté d'Agglomération de Cambrai, à l'euro symbolique, de la parcelle située rue du Pont Rouge (derrière la résidence de la Gare d'eau), cadastrée section AD n° 83 ;
- de dire que c'est Maître MENNECIER, Notaire à Gouzeaucourt, qui recevra l'acte ;

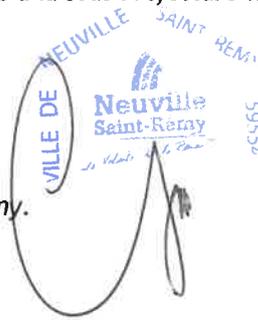
- de donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente ;
- plus généralement, de donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes décisions, mener toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Pour copie conforme
Délibération publiée sur le site Internet le 12 juin 2024
Transmise à la Sous-Préfecture le 12 juin 2024*

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Didier TABARIE,



Secrétaire de séance